Informations de base

1999/2045(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Banque centrale européenne BCE. Rapport 1998 **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HUHNE Christopher (ELDR)	27/07/1999
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/1999	Publication du document de base non-législatif	N4-0211/1999	Résumé
03/05/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/1999	Fin de la procédure au Parlement		
14/10/1999	Vote en commission		Résumé
14/10/1999	Dépôt du rapport de la commission	A5-0035/1999	
26/10/1999	Débat en plénière		
27/10/1999	Décision du Parlement	T5-0073/1999	Résumé
05/06/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2045(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/10905

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0035/1999 JO C 154 05.06.2000, p. 0006	14/10/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0073/1999 JO C 154 05.06.2000, p. 0025-0060	27/10/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N4-0211/1999	10/03/1999	Résumé

Banque centrale européenne BCE. Rapport 1998

1999/2045(COS) - 27/10/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant, par 463 voix contre 33 et 51 abstentions, le rapport de M. Christopher HUHNE (ELDR, UK), le Parlement européen se félicite des progrès faits par la BCE pour rendre compte de sa politique mais l'invite à adopter des mesures visant à accroître la transparence. La BCE pourrait par exemple publier les comptes rendus succints des réunions du conseil des gouverneurs, présentant de manière explicite les arguments "pour" et "contre" les décisions prises et les raisons motivant ces décisions. Le rapport demande également au président de la BCE d'être prêt à se rendre devant la commission économique et monétaire après toute mesure significative. La BCE est également invitée à: publier des prévisions macro-économiques sur une base semestrielle et un rapport général sur les évolutions économiques constatées dans les pays de la zone euro; rendre publics (annuellement) les modèles économétriques qu'elle applique. Le Parlement estime aussi qu'il appartient au SEBC d'expliquer comment la politique monétaire peut contribuer à une croissance durable et à l'emploi. Enfin, le Parlement juge utile que la BCE soit représentée sur le plan international, notamment à la Banque des règlements internationaux, au Fonds monétaire international et au G7.

Banque centrale européenne BCE. Rapport 1998

1999/2045(COS) - 10/03/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du rapport annuel de la Banque centrale européenne (1998). CONTENU: le présent rapport annuel, le premier publié par la BCE, recense les évolutions qui se sont produites dans l'environnement économique de la politique monétaire en 1998, pour les Etats membres de la zone euro ainsi que les mesures prises pour mettre la dernière main au cadre opérationnel de l'Union monétaire. Le rapport couvre également les premières semaines de 1999, après le démarrage de la phase III de l'UEM. Le rapport souligne que le passage en douceur à l'euro a couronné les travaux préparatoires effectués par l'IME et les Banques centrales nationales. Au démarrage de la phase III, l'Eurosystème était totalement opérationnel sur le plan technique et sur celui de l'organisation. L'Eurosystème a assumé la responsabilité de la politique monétaire unique dans un contexte de taux d'inflation compatibles avec la stabilité des prix et de perspectives favorables quant au maintien de la stabilité des prix. A cet égard, les conditions nécessaires à une croissance économique soutenu sont en place. Toutefois, il semble que l'expansion économique de la zone euro subisse l'incidence négative des faiblesses et des incertitudes de l'environnement extérieur. Afin de ne pas compromettre la confiance qu'ont su inspirer les efforts de convergence déjà réalisés, il convient de donner la priorité à la suppression des obstacles structurels interdisant une accélération de l'activité économique et à une amélioration de l'emploi. Ces rigidités structurelles affectent en particulier les marchés de l'emploi européens. En outre, la confiance doit être étayée par la réalisation, dès que possible, de soldes budgétaires proches de l'équilibre ou en excédent. Il sera également nécessaire de faire face aux défis à plus long terme que pose le vieillissement de la population. L'objectif doit être désormais de consolider les fondations de la stabilité de l'euro et de créer les conditions nécessaires à la reprise de la production et de l'emploi.